



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 Mars 2024

Délibération n°FL-28/03/24-1

Objet : Fixation des taux d'imposition 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 19 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

Etaient présents : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSELIN (arrivé à 18h39), Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Régis GOFFART, Maria PACE, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Adeline COCHETEUX, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

Etaient représentés : Thierry COCHON donne procuration à Régis GOFFART, Françoise BONNÉ donne procuration à Raymond ZINGRAFF

Etait absente : Julie LAI

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition 2024 :

- Taxe foncière bâtie : 42.91%
- Taxe foncière non bâtie : 93.94%

- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation : 14.77%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de fixer les taux d'imposition 2024 comme proposés ci-dessus.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 29 mars 2024
Transmis en préfecture le 29 mars 2024
Publié sur le site le 29 mars 2024